



En juin 2024, le centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles en Belgique (CIAOSN), souvent surnommé "Observatoire des sectes", [avait annoncé la suspension "jusqu'à nouvel ordre" de ses activités à compter du 1er juillet](#). Le centre, indépendant et institué auprès du SPF Justice, disait ne plus être en mesure d'assurer ses missions en raison d'un manque structurel de personnel.

Voici comment se poursuit le communiqué de la RTBF (en couleur brune ci-dessous) (<https://www.rtbf.be/article/la-surveillance-des-mouvements-sectaires-en-sursis-en-belgique-avec-la-mise-a-l-arret-de-l-observatoire-des-sectes-11383846>)

La direction du Centre regrette, mais n'a pas le choix

La création de ce Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN) remonte à 1998. A l'époque, c'était l'une des recommandations d'une commission d'enquête parlementaire qui avait auditionné toute une série de témoins et de spécialistes des sectes. Avant cela plusieurs associations privées de défense des victimes de sectes avaient tiré la sonnette d'alarme, poussant les autorités à se saisir de la question.

Depuis sa création, le CIAOSN gère les demandes d'information du public, des autorités, de la presse, des chercheurs ou des étudiants sur le phénomène de la dérive sectaire. *"Nous avons la chance d'avoir une des plus belles bibliothèques en Europe concernant cette problématique"*, souligne Kerstine Vanderput, la Directrice du CIAOSN. Malheureusement, ceux qui fréquentent ces lieux vont devoir y renoncer. *"Cette bibliothèque qui est absolument merveilleuse d'informations et de connaissances ne sera plus ouverte au public tant qu'il n'y a pas eu de personne pour pouvoir ouvrir la porte aussi simplement que ça"*, explique la directrice, puisque la bibliothécaire, sur le départ, ne sera pas remplacée.

Le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires et nuisibles est un organisme indépendant, mais qui est lié, "institué" au SPF Justice. Le conseil d'administration est nommé par la Chambre des Représentants et le SPF Justice met du personnel à disposition.

Depuis plusieurs années, les responsables du Centre tirent la sonnette d'alarme en raison du manque de personnel. *"Le fait qu'il n'y ait pas ou peu ou plus de personnel en suffisance au secrétariat du CIAOSN fait que celui-ci n'est plus en situation de pouvoir fonctionner correctement"*, explique Kerstine Vanderput, soulignant que *"la situation du CIAOSN est dépendante du service de recrutement du SPF Justice"*. *"Suite à des départs, des diminutions de budget, des restrictions, nous n'avons plus aucun représentant analyste néerlandophone et nous ne sommes donc plus en situation depuis 2021, de recevoir le public néerlandophone"*, précise la directrice. C'est dans ce contexte que la suspension des activités du CIAOSN à partir de juillet prochain a été décidée par la direction du Centre qui regrette de ne plus être en mesure de remplir les missions pour lesquelles le Centre a été créé. Pour compléter l'effectif actuel du Centre, soit six personnes, il faudrait *"entre huit et dix personnes"* supplémentaires, selon la directrice. En attendant, la charge de travail à répartir sur le personnel restant est devenue intenable.

Contacté, le cabinet du ministre de la Justice renvoie vers le SPF Justice. Ce dernier, laconiquement, *"souligne que l'équipe RH reste déterminée à poursuivre les processus et procédures de recrutement"* et que *"cela se fait en concertation avec le CIAOSN"*.

Un vide inquiétant

"Fermer un centre comme ça, c'est envoyer un très mauvais message", résume Michaël Dantinne, professeur de criminologie à l'ULiège. "D'une part, ça laisse à penser que le phénomène sectaire n'est plus un problème, qu'il sera en régression, voire en voie de disparition, et ce n'est pas le cas", explique-t-il. D'autre part, cela montre qu'on n'a pas de moyens pour lutter contre les phénomènes sectaires. "Cela envoie le message aussi que, quand on ne sait pas mener cette lutte-là de front avec les autres", explique Michaël Dantinne, "les autres" luttant étant celles mises en avant aujourd'hui contre le terrorisme, le radicalisme et les ingérences d'autres pays (Russie, Chine, par exemple) dans notre démocratie.

Et donc, ne plus observer ces phénomènes est un problème. *"Si cette lutte n'est pas reprise, on a ni photographie, ni image, on a plus de points de contact. Et donc le risque, c'est de finalement avoir une espèce de blanc-seing qui les laisserait prospérer", estime Michaël Dantinne.*

Pourrait-on imaginer que la Sûreté de l'Etat prenne le relais ? Nous avons contacté cet organe, mais il n'a pas souhaité réagir, renvoyant vers le SPF Justice. Cela dit, ces dernières années, la Sûreté de l'Etat a surtout été occupée par la surveillance des milieux terroristes et/ou extrémistes. Elle est aussi focalisée sur les dossiers d'ingérence dans les affaires belges d'Etats tels que la Russie ou la Chine. Pas sûr donc que s'occuper de la menace sectaire soit aujourd'hui une priorité pour la Sûreté de l'Etat ou qu'elle ait des moyens à lui affecter. Par ailleurs, explique Michaël Dantinne, *"il ne faut pas confondre ce que faisait et ce que fera, je l'espère, le CIAOSN et ce que peut faire la Sûreté de l'Etat. Ce sont deux approches complémentaires". Et de comparer la complémentarité des deux organismes à un tandem. "Il est quand même difficile, quand on roule en tandem, de se dire que seulement l'un des pédaleurs va rester sur la bicyclette, parce que dans un tel cas c'est difficile à la fois de tenir le guidon et de pédaler depuis l'arrière", résume Michaël Dantinne.*

Ce criminologue s'étonne donc que l'on n'ait pas trouvé les moyens de faire fonctionner le CIOSN, l'Observatoire des sectes. Et cela *"contraste avec ce qui se fait dans d'autres pays qui sont voisins", explique Michaël Dantinne, pensant à la France où "on a plutôt tendance à renforcer les prérogatives et les effectifs de structures de ce type, conscients que l'on est à un moment propice pour ces mouvements".*

Le risque de dérive sectaire n'est pas moins présent qu'avant

Car pour Michaël Dantinne, *"croire que le phénomène sectaire épargnerait la Belgique, c'est se mettre très profondément le doigt dans l'œil". Pour lui, on pourrait même postuler l'hypothèse d'un "regain" des phénomènes sectaires. Le risque existerait, en tout cas, en lien avec toute une série de mouvances actuelles. Quand on parle de secte, l'image circule encore dans le grand public d'une communauté de personnes rassemblées sous l'emprise d'un gourou. Aujourd'hui, la menace sectaire peut prendre plusieurs formes et toucher la société d'autres manières. Les moyens de communication actuels, les réseaux sociaux*

notamment, rendent aussi la propagation des idées plus facile qu'il y a quelques dizaines d'années.

Quels sont les milieux dans lesquels les dérives sectaires sont possibles de nos jours ? La religion reste un fonds de commerce très prisé. *"On a un premier groupe religieux, parareligieux, avec des tenants d'un catholicisme extrêmement rigoriste"*, explique Michaël Dantinne qui cite *"les Témoins de Jéhovah"* ou *"la Scientologie"*. Il y a aussi, explique le criminologue, *"des sectes d'inspiration plus protestantes"*. Il cite aussi les mouvements qui relèvent de l'anthroposophie dont certains peuvent être "borderline". *"C'est-à-dire qu'on est sur le fil du rasoir entre le mouvement sectaire et le mouvement de la spiritualité"*, explique Michaël Dantinne.

Les préoccupations écologiques peuvent aussi être un terreau fertile à des dérives de type sectaire. Michaël Dantinne évoque ainsi des *"écovillages où l'on va retrouver un salmigondis de souveraineté citoyenne qui renvoie aux citoyens souverains, qui sont des groupes complotistes qui existent depuis des années aux États-Unis, considérés comme très dangereux"*.

Dans le domaine de la santé, la crise du Covid a aussi permis à une série de théorie de se (re) déployer. *"On a des choses qui s'appellent la biologie totale, la nouvelle médecine germanique où on va flirter ou parfois même aller jusqu'à l'exercice illégal de la médecine, où on va vous vanter les vertus de tel ou tel traitement, où on va vous vanter l'arrêt des traitements thérapeutiques, notamment pour soigner le cancer"*, explique Michaël Dantinne.

La thématique du bien-être est aussi propice à des développements sectaires. *"On a une série de sectes ou de mouvements parasectaires qui seraient autour du développement de soi ou de la méditation de pleine conscience"*. *"On a, sans nier qu'il y ait éventuellement des bienfaits, des dérives d'argent, de profit"*, explique le criminologue. *"On pille des victimes pour s'enrichir"*, poursuit-il. *"On a également aussi parfois là derrière, de pseudo-spiritualités qui amènent à des formes qui sont sectaires"*, précise-t-il.

Autres mouvances à surveiller, selon le criminologue, les *"mouvements ultra-féministes"* et les *"mouvements masculinistes"*.

"Cela fait quand même un panorama entre le religieux, le spirituel, le développement personnel, l'écologie, la santé et le masculinisme et le féminisme. On a, je pense, un panel très hétéroclite dont on sent à chaque fois réellement les ancrages du moment dans notre société", résume Michaël Dantine. Dans tous ces domaines, le risque existe d'avoir *"des propositions de mouvements parasectaires, ou sectaires ou qui ne le sont pas mais qui flirtent avec la ligne rouge"*, en réponse à des besoins contemporains et qu'il serait utile de surveiller. Et puis, conclut Michaël Dantinne, *"les leviers qui font que l'on embrasse ces idées de mouvements sectaires ou sectaires sont assez peu différents de ceux que l'on remarque dans les trajectoires de radicalisation"*.